

Attestation

Page 1 / 2

**AFNOR Certification atteste avoir évalué
la contribution au développement durable, en cohérence avec l'ISO 26000, au sein de :**
AFNOR Certification attests having assessed the contribution to sustainable development
according to ISO 26000 within:

CELESTE

20 RUE ALBERT EINSTEIN -77420 CHAMPS SUR MARNE

(Liste complémentaire des sites en pages suivantes / Complementary list of locations on following pages)

et délivre
and delivers

Label Engagé RSE
Basé sur le modèle AFAQ 26000

The CSR Committed Label
Based on the AFAQ 26000 model

La présente attestation de labellisation a été délivrée dans les conditions d'application fixées par AFNOR Certification.
This labelling attestation has been issued under AFNOR Certification application rules.

Le niveau obtenu lors de cette évaluation correspond au niveau : **Confirmé**.
The obtained evaluation level corresponds to the level: **Confirmed**.

Niveau Initial : de 0 à 300 points - Progression : de 301 à 500 - Confirmé : de 501 à 700 - Exemplaire : de 701 à 1000
Level Initial: from 0 to 300 points - Progression: from 301 to 500 - Confirmed: from 501 to 700 - Exemplary: from 701 to 1000

Un rapport d'évaluation a été établi, reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation de labellisation.
An evaluation report including the labelling evaluation synthesis and results has been drafted.

Cette attestation de labellisation a été délivrée en :
This labelling attestation was issued on:

décembre 2025
December 2025

Cette attestation de labellisation est valable jusqu'en :
This labelling attestation is valid until:

décembre 2028
December 2028

sous réserve de la réalisation d'une évaluation de suivi au bout de 18 mois.
on the condition that a surveillance evaluation is conducted in 18 months.

SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
de l'attestation

CELESTE (dit l'Entreprise), titulaire de la présente attestation de labellisation a demandé à AFNOR Certification de procéder à l'évaluation de ses activités, selon le modèle AFAQ 26000. Au terme de son évaluation indiquée ci-dessus, AFNOR Certification a délivré à l'entreprise la présente, attestant que l'entreprise intègre les principes du développement durable à hauteur de **576** points sur 1000, tels qu'exposés au sein du modèle AFAQ 26000 et ce aux jours de réalisation de l'évaluation par AFNOR Certification. Cette attestation de labellisation ne porte que sur le site indiqué sur celle-ci, aux dates mentionnées au sein des présentes. La présente attestation de labellisation qui est inaccessible, ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement ni altérée par l'Entreprise. L'entreprise s'engage à donner communication, sous la forme et les modalités qu'elle souhaite, immédiatement dès réception de la demande en ce sens, à toute personne qui en fait la demande, du rapport d'évaluation AFNOR Certification ou, le cas échéant, de la totalité de la partie concernée de celui-ci qui intègre les résultats de la présente, et ce sans altération ni modification dudit rapport ou de la totalité de la partie concernée de celui-ci. La délivrance de cette attestation de labellisation et des résultats de celle-ci ne vaut pas par elle-même notification de la conformité, passée, présente et/ou future aux exigences de la législation et/ou une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale, l'évaluation AFNOR Certification n'ayant pas pour but ni ne possède les moyens de vérifier l'application passée, présente et/ou future par l'Entreprise de la réglementation à laquelle celle-ci est soumise. L'Entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu'elle-même et/ou ses produits/services ont été, sont ou seront en conformité avec la législation et/ou la réglementation par le simple fait qu'elle se soit fait délivrer et/ou qu'elle dispose de la présente attestation de labellisation ou des résultats de cette dernière.

CERTI F 0963.8 09-2020 AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark.

Attestation

Page 2 / 2

Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de l'évaluation :
Complementary list of locations within the evaluation scope:

CELESTE - CHEMIN DE CRISOLLES QUARTIER BERNIQUET BAT 4 FR-60400 GENVRY

CELESTE - AVENUE J R G GAUTIER DE LA LAUZIERE EUROPARC DE PICHAURY BAT B4 1330 FR-13290 AIX-EN-PROVENCE

CELESTE - 245 ROUTE DES LUCIOLES FR-06560 VALBONNE

CELESTE - 27 RUE GILBERT ROUSSET FR-92600 ASNIERES-SUR-SEINE

CELESTE - 1 AVENUE PIERRE-GILLES DE GENNES FR-81000 ALBI

CELESTE - 213 RUE DE GERLAND BATIMENT A FR-69007 LYON

CELESTE - 439 ROUTE DE L'AIGLIERE FR-74370 ARGONAY

CELESTE - 2 IMPASSE JOSEPHINE BAKER FR-44800 SAINT-HERBLAIN

CELESTE - 118 RUE DU HUIT MAI 1945 FR-59650 VILLENEUVE-D'ASCQ